

# Marche à suivre pour donner des titres cotés en bourse

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa apprécie grandement votre appui. Le présent formulaire décrit la marche à suivre pour donner une ou plusieurs actions le plus aisément possible.

## Étape 1 : Remplir le formulaire

Nous exigeons un formulaire par titre coté en bourse. Un courtier peut remplir le formulaire, mais la signature du donateur\* est requise.

## Étape 2 : Envoyer le formulaire à votre courtier

Envoyez une copie du formulaire signé à votre courtier. Ainsi, il pourra effectuer le transfert des actions.

## Étape 3 : Soumettre le formulaire à la Fondation

Envoyez (vous ou votre courtier) une copie du formulaire signé à la Fondation. Ainsi, nous pourrions faire le suivi de votre généreux don et aviser notre courtier.

Courriel: [donsdactions@lho.ca](mailto:donsdactions@lho.ca)

Téléphone: 613-795-3081

## Renseignements sur le donateur

Nom:

Adresse:

Ville:

Province:

Code postal:

Téléphone(domicile):

Téléphone(travail):

Courriel:

## Renseignements de transfert des titres

Nom de titre:

CUSIP #:

Nombre d'actions/unités:

Date du transfert (approx.):

Détails du don:

- Veuillez attribuer mon don où le besoin est le plus grand
- Autre
- Les paiements de promesses de don

Signature du donateur\*:

Date:

## Renseignements du courtier de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (Courtier destinataire)

RBC Services aux investisseurs	
a/s de: Kathleen Lim	<a href="mailto:Kathleen.lim@rbc.com">Kathleen.lim@rbc.com</a>
Tél: 416-955-2377	Télc:416-974-6905
<b>Titres canadiens</b> CUID# RTRA Numéro de compte 210750001	<b>Titres américains</b> DTC #: 0901 Agent #80901 No de compte DTC: 298307 Pour les prochains crédits au compte: 210750002
Veuillez conserver les actions dans le livre d'inscription.	

## Renseignements sur le courtier du donateur (Courtier expéditeur)

Nom/l'institution:

Numéro de compte.:

Adresse:

Nom du conseiller:

Téléphone:

Courriel:

Faire un don via CDS:

CUID #:

Faire un don via DTC:

DTC #:

Nous vous enverrons un reçu à des fins fiscales. La valeur du reçu sera déterminée par la juste valeur marchande des titres à la date où la Fondation les reçoit dans son compte de courtage, selon le prix du marché à la clôture ce jour-là. Si la vente a eu lieu avant la clôture de la journée, la juste valeur marchande sera considérée comme la valeur de vente avant les frais de courtage. Conformément à la politique de notre Conseil, les titres seront vendus dès que possible.